

Paris, le 26 février 2026

**ASACO Maine Bretagne
Circuit des 24 heures
72019 Le Mans CEDEX2**

M. Le Président

OBJET : course de côte de la Pommeraye

DATES : 15 au 17 mai 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 26 février 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

190

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Lionel Currat
Chargé de mission Route

Copie Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

CFM CHALLENGE

FFSA

FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE MONTAGNE

LA POMMERAYE [49]

15-16-17 MAI 2026

62^e Course de Côte



9^e Course de Côte VHC



SPORT



PRODUCTION



VHC

www.ffsamontagne.org



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSES DE COTE – LA POMMERAYE 2026



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE, organisateur administratif, en collaboration avec l'ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO, organisateur technique, organise le 15, 16 et 17 Mai 2026 une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée dénommée :

62^{ème} Course de Côte de LA POMMERAYE 49

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne catégorie Sport et Production
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne catégorie Sport et Production
- Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- Le Trophée Championnat de France Groupe E2SC
- Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- Le Trophée « Lionel REGAL » pour le meilleur jeune de moins de 25 ans (voiture sport Série A)
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne pour le meilleur jeune moins de 25 ans (voiture de Sport et Voiture de Production)
- La Coupe de France de la Montagne

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE BRETAGNE PAYS DE LOIRE et enregistré à la FFSA sous le numéro **xxx** en date du **xx xxxxx** 2026,

Organisateur technique

Nom : ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO

Adresse postale : Chez Paul GACHET 16 rue des Roses 49240 AVRILLÉ

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST MAINE BRETAGNE
Nom :	62^{ème} COURSE DE COTE DE LA POMMERAYE
Date :	15-16 et 17 Mai 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	P. BOUTTIER (Président ASA) JM. TATIN (Secrétaire ASA)
Téléphone :	02 43 40 25 39
Mail :	asa.maine.bretagne@lemans.org
Organisateur technique	
Nom :	ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO
Adresse :	Chez P. GACHET 16 Rue des roses 49240 AVRILLÉ
Téléphone :	07 83 48 50 34
Mail :	pommeraye.sport.auto49@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

FONCTION	CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	ASA	LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme	Nicole	FOREST	1614	1882
Commissaire Sportif	M.	Jean Michel	TATIN	1201	6575
Commissaire Sportif	M.	Pierre	SCHUBLER	1202	27374
Directeur de Course	M.	Christophe	ORTIZ	1205	49986
Secrétaire de Direction de Course	Mme	Marie Laure	HERRAULT	1202	222632
Directeur de Course Adjoint	M.	Philippe	LEREDDE	1314	8465
Directeur de Course Adjoint VHC	M.	Mickael	MEUNIER	1201	174189
Chargé de la mise en place des moyens	M.	Alain	BERNARD	1201	44748
Commissaire Techniques responsable	M.	Marc	CHARBONNEAU	0322	47435
Commissaire Techniques adjoint	M.	Daniel	HAEFFELIN	0322	12679
Commissaire Techniques adjoint VHC	M.	Jean Claude	CARRÉ	0505	13049
Commissaires Techniques	M.	Luc	GOURDON	1202	163936
	M.	Stéphane	JOLLIVET	1201	77519
	M.	Ghislain	RATEL	1202	181601
	M.	Sylvain	CHAMPROBERT	1303	18483
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.	Jean Michel	CABIN	1201	179738
	M.	Gabriel	GIANOLO	1202	7760
	M.	Pascal	SIMON	1201	250526
Chargé de presse	Mme	Laurine	BERNIER		
Médecin responsable	En attente de nomination				
Chargé des Commissaires de route	M.	Pierre	BARRE	1201	251013
	Mme	Mazarine	AUFFRAY	1201	326585
Chronométrateurs	Mme	Corinne	BEFFY	0503	27682
	M.	Hervé	FOURNET	0521	204746
	M.	Franck	CLIPET	1201	307572
Observateur	M.	Norbert	BIAGIONI	721	25075

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Jeudi 7 Mai 2026 à 00h00 (Cachet poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	Lundi 11 Mai 2026 à 00h00
Vérifications administratives	Vendredi 15 Mai 2026 de 15h à 20h30 Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
Vérifications techniques	Vendredi 15 Mai 2026 de 15h à 20h45 Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Samedi 16 Mai 2026 à 8h30 près du bureau du Collège parc concurrents site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye
Briefing des commissaires	Samedi 16 Mai 2026 à 8h15 au réfectoire de l'École Maison Familiale Rurale 7 Chemin du Vaujou La Pommeraye
Essais chronométrés	Samedi 16 Mai 2026 à partir de 9h30 (2 montées d'essais)
Briefing des pilotes	Samedi 16 Mai 2026 à 8h30 Podium ACO près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye. Présence obligatoire pour tous les concurrents (représentation interdite)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Samedi 16 Mai 2026 15 minutes après la fin des essais chronométrés sur le tableau d'affichage officiel près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye. (CFM et VHC)
Réunion du collège des commissaires sportifs	Réunion 1 : le vendredi 15 Mai 2026 à 17h00 - Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye Le planning des réunions suivantes sera déterminé lors de la 1ère réunion du collège. Il sera affiché au tableau d'affichage officiel près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye. Lieu des réunions suivantes : Bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye

LA COURSE :

Samedi 16 Mai 2026

- À partir de 09h30
 - 2 séances d'essais chronométrés minimum (dont 2 obligatoires)
 - 1ère montée de course VHC
 - 1ère montée de course moderne (série A + série B)
-

- À partir de 8h00 :
 - 1 montée d'essais libre
 - 2ème montée de course VHC
 - 2ème montée de course moderne (série A + série B)
 - 3ème montée de course VHC
 - 3ème montée de course moderne (série A + série B)
 - Si le timing le permet, 4ème montée de course VHC
 - Si le timing le permet, 4ème montée de course moderne (série A + série B)
-

Une opération promotionnelle peut être organisée entre chaque montée d'essais ou de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Podium Championnat : (remise des trophées) aura lieu 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée le Dimanche 17 Mai 2026 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie)

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Vendredi 15 Mai 2026 de 15h00 à 20h30 : Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) 49620 La Pommeraye

Vérifications techniques : le Vendredi 15 Mai 2026 de 15h00 à 20h45 : Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) 49620 La Pommeraye

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage JOLLIVET Stéphane Rue d'Anjou 49620 LA POMMERAYE – MAUGES SUR LOIRE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Des convois seront mis en place le vendredi 15 Mai à partir de 14h30 par l'organisation afin de permettre aux concurrents de se rendre des parcs concurrents à l'adresse suivante : Impasse de la cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye.

Ces convois doivent respecter les horaires des convocations aux vérifications administratives et techniques. Les horaires des convocations seront envoyés à chaque pilote le lendemain de la publication de la liste des engagés.

Les convois seront assurés par 1 véhicule d'organisation avec gyrophare en tête de convois et un véhicule d'organisation en fin de convois. Le but de ces convois est de désengorger la circulation dans le centre de La Pommeraye et amener une animation au cœur de la Commune.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Vendredi 15 Mai 2026 à 20h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés aux essais sera affichée le samedi 16 mai à 8h30 au tableau d'affichage officiel près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pendant les horaires des vérifications techniques => Pesage libre des voitures sous la structure des commissaires techniques : Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) 49620 La Pommeraye

Pendant les essais et la course => Pesage des voitures sous la structure des commissaires techniques : Rue d'Anjou au rond-point de l'Éts PLUMEJEAU à proximité du parc concurrents site Chupin.

UN FORFAIT :

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre. La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. (Conformément à l'Article IV « Participations » des prescriptions générales 2026)

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- The 9th HillClimb La Pommeraye (Démonstration sans chronométrage) Une démonstration est organisée pour tous pilotes étrangers de pays frontaliers à la France (pilotes Anglo-saxons, Belges, Allemands,...) de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses propres au pays d'origine. Ces voitures seront conduites par des pilotes étrangers en possession d'une licence et équipées de Hans pour les voitures construites après 1977.
- Parcours (Relatif à l'Art 6.1p) : Les concurrents prendront le départ toutes les 30 secondes. Des Navettes Matériel et Bus Mécanicien "Parc concurrent - parc départ - parc concurrent seront prévues, pour le transport du matériel léger et de 2 mécaniciens maximum par concurrent sur présentation du bracelet correspondant au rôle prédéfini. À l'issue de chaque montée, les concurrents rejoindront le parc concurrent.
- Parc concurrent (Relatif à l'Art 6.5p) : Afin de permettre une optimisation de l'utilisation de la surface du parc concurrent, l'organisateur ne pourra accepter qu'un concurrent dispose sur le parc concurrent de plus de 2 véhicules, (1 PL + 1VL ou 2 VL). Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de Course sous peine de mise hors course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Pommeraye Sport Auto - Chez Paul GACHET
16 RUE DES ROSES 49240 AVRILLÉ
E-mail : pommeraye.sport.auto49@gmail.com
Tel : 07-83-48-50-34

Jusqu'au Jeudi 7 Mai 2026 à 00h00 (Cachet poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 575 €, réduits à 315 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur réduits à 260 € pour les pilotes inscrits au Championnat de France. (Dont 5 € pour les vérifications techniques, prélevés sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exclusion des pilotes étrangers).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Pour les paiements en espèces, le préciser et joindre un chèque non-encaissé échangé lors des vérifications administratives.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 85, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210 pour les deux épreuves. (CFM et VHC)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2026.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité – Conforme à la réglementation 2026.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

Publicité obligatoire (non rachetable) POMMERAYE SPORT AUTO

Publicité optionnelle POMMERAYE SPORT AUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de La Pommeraye a le parcours suivant : Départ sur la RN 751 - Arrivée sur la RD 211.

- La course se déroulera en 3 montées et si le timing le permet : 4ème montée le dimanche 17 mai (tous les concurrents) à l'issue de la 3ème montée
- Procédure de départ : chaque voiture part dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ sur la RN 751
- Arrivée sur la RD 211.
- Longueur du parcours 2300 mètres - Pente moyenne 5%
- Modalités de retour au départ : sur ordre et conduite du Directeur de Course.
- Parc de départ (lieu) : Ville de La Pommeraye 49
- Parc d'arrivée (lieu) : ville de La Pommeraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ les véhicules empruntent :

- Du parc concurrents terrain foot stabilisé et site Clairjoie : Chemin du Vaujou, Chemin des Claveries, Allée Van Gogh, Rue d'Anjou puis la D151 et la RN 751 **après avoir été mis en prégrille (Allée Van Gogh)**
- Du parc concurrents site Chupin : Rue d'Anjou, Allée Van Gogh, Rue d'Anjou puis la D151 et la RN 751 **après avoir été mis en prégrille (Allée Van Gogh)**

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RN 751

Rappel : Tous les concurrents devront aller tourner au fond de la prégrille de départ où des commissaires seront présents pour aider les concurrents de tous les groupes au retournement. Les conducteurs devront se ranger en 1 seule file du même côté que la ligne de départ, dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc sera organisé par Série : voitures Ouvertes / Fermées / VH / Anglais. Les parcs concurrents sont situés dans la Ville de La Pommeraye sur le site Clairejoie, sur le site du terrain de foot stabilisé et le site Chupin.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **Mercredi 13 Mai 2026 à 17h30.**

L'organisation et le placement des concurrents sont faits par une équipe de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée

Important : Nous demandons à l'ensemble des concurrents et leurs accompagnants de :

- **Déposer les déchets dans les poubelles mises à disposition à l'entrée des parcs concurrents.**
- **Ne pas déverser leurs cassettes WC dans la nature mais utiliser les infrastructures sanitaires mises à disposition par l'organisation.**

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- **De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle il y a moins de 2 ans.**
- **De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.**
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs s'élève à 200 €.**

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.

Le Parc Fermé final est obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés.

Le Parc Fermé Final se fera dans les paddocks respectifs de chaque concurrent. Le véhicule devra être accessible non bâché et non enfermé dans le véhicule d'assistance ou monté sur les remorques, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : barnum des vérifications administratives - Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
- Pendant les essais et la course au parc départ : près du bureau du Collège parc concurrents site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : près du bureau du Collège parc concurrents site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assurent seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Vendredi 15 Mai 2026 de 15 à 20h30 : barnum des vérifications administratives - Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
- Samedi 16 Mai 2026 de 8 à 19 Heures : bureau d'accueil (près du collège) Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye
- Dimanche 17 Mai 2026 de 8 à 18 heures : bureau d'accueil (près du collège) Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye

Téléphone permanence n° 06 18 57 15 93 - Manon GACHET Secrétaire PSA

**Centre de secours le plus proche :
CHR ANGERS 4 rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 9
Tél : 02 41 35 36 37**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Une séance d'essais libre pourra être organisée avant la première montée du dimanche 17 mai.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Samedi 16 Mai 2026 à 8h30 Podium ACO près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries 49620 La Pommeraye.

Présence obligatoire pour tous les concurrents (représentation interdite)

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.

La procédure de départ => aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus, avant le départ, par déplacement de leur voiture. L'utilisation de couvertures chauffantes, ou de tout système analogue, est interdite en dehors des parcs concurrents officiels.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l'issue des essais

Il sera établi :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement pour chacun des groupes, au sein des séries A ou B, tels que définis à l'article 4.1. du règlement standard,
- un classement général pour les éventuels autres groupes.

A l'issue de la Course

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

Dans le cas où seules deux montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Il sera établi :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues),
- un classement féminin pour les voitures de Sport (série A),
- un classement féminin pour les voitures de Production (série B),
- un classement jeune pour les voitures de Sport (série A),
- un classement jeune pour les voitures de Production (série B).

ARTICLE 10P. PRIX

Art 10.1p : PRIX

Prix en espèces (répartition)

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	0 €	135 €	265 €	530 €	70 €	135 €	265 €
2ème	400 €			135 €	265 €		70 €	135 €
3ème	300 €				135 €.			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1 ^{ère} dame	265 €							
1 ^{er} jeune	265 €							

Art 10.2p : COUPES

La distribution de coupes (non cumulables) se fera de la façon suivante :

- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch de la catégorie Sport
- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch de la catégorie Production
- 1 coupe à la première féminine de la catégorie Sport
- 1 coupe à la première féminine de la catégorie Production
- 1 coupe au premier jeune - de 25 ans de la catégorie Sport
- 1 coupe au premier jeune - de 25 ans de la catégorie Production
- 1 coupe à chaque vainqueur de groupe

Art 10.3p : PODIUM

Podium Championnat : (remise des trophées) aura lieu 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée le Dimanche 17 Mai 2026 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

Art 10.5p : REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les primes seront envoyées aux concurrents dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

CFM CHALLENGE

FFSA

FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE MONTAGNE

LA POMMERAYE [49] 15-16-17 MAI 2026 62^e Course de Côte



9^e Course de Côte VHC



www.ffsamontagne.org

Création : CF DESIGN - Crédit photos : © 19 - Éditeur de l'édition : P. MARCOTTE



Océane
GROUPE



Astemo

MOTUL



...REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE VHC 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE VHC – LA POMMERAYE 2026



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE, organisateur administratif, en collaboration avec l'ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO, organisateur technique, organise

9^{ème} Course de Côte VHC de LA POMMERAYE

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST MAINE BRETAGNE
Nom :	9 ^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE LA POMMERAYE
Date :	15-16 et 17 Mai 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National
Eligibilité :	
Participation étrangère autorisée ?	
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	P. BOUTTIER (Président ASA) JM. TATIN (Secrétaire ASA)
Téléphone :	02 43 40 25 39
Mail :	asa.maine.bretagne@lemans.org
Organisateur technique	
Nom :	ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO
Adresse :	Chez P GACHET 16 Rue des Roses 49240 AVRILLÉ
Téléphone :	07 83 48 50 34
Mail :	Pommeraye.sport.auto49@gmail.com

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte, des règles spécifiques Course de Côte VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	ASA	LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme	Nicole	FOREST	1614	1882
Commissaire Sportif	M.	Jean Michel	TATIN	1201	6575
Commissaire Sportif	M.	Pierre	SCHUBLER	1202	27374
Directeur de Course	M.	Christophe	ORTIZ	1205	49986
Secrétaire de Direction de Course	Mme	Marie Laure	HERRAULT	1202	222632
Directeur de Course Adjoint	M.	Philippe	LEREDDE	1314	8465
Directeur de Course Adjoint VHC	M.	Mickael	MEUNIER	1201	174189
Chargé de la mise en place des moyens	M.	Alain	BERNARD	1201	44748
Commissaire Techniques responsable	M.	Marc	CHARBONNEAU	0322	47435
Commissaire Techniques adjoint	M.	Daniel	HAEFFELIN	0322	12679
Commissaire Techniques adjoint VHC	M.	Jean Claude	CARRÉ	0505	13049
Commissaires Techniques	M.	Luc	GOURDON	1202	163936
	M.	Stéphane	JOLLIVET	1201	77519
	M.	Ghislain	RATEL	1202	181601
	M.	Sylvain	CHAMPROBERT	1303	18483
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.	Jean Michel	CABIN	1201	179738
	M.	Gabriel	GIANOLO	1202	7760
	M.	Pascal	SIMON	1201	250526
Chargé de presse	Mme	Laurine	BERNIER		
Médecin responsable	En attente de nomination				
Chargé des Commissaires de route	M.	Pierre	BARRE	1201	251013
	Mme	Mazarine	AUFFRAY	1201	326585
Chronométrateurs	Mme	Corinne	BEFFY	0503	27682
	M.	Hervé	FOURNET	0521	204746
	M.	Franck	CLIPET	1201	307572
Observateur	M.	Norbert	BIAGIONI	721	25075

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Jeudi 7 Mai 2026 à 00h00 (Cachet poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	Lundi 11 Mai 2026 à 00h00
Vérifications administratives	Vendredi 15 Mai 2026 de 15h à 20h30 Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
Vérifications techniques	Vendredi 15 Mai 2026 de 15h à 20h45 Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Samedi 16 Mai 2026 à 8h30 près du bureau du Collège parc concurrents site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye
Briefing des commissaires	Samedi 16 Mai 2026 à 8h15 au réfectoire de l'École Maison Familiale Rurale 7 Chemin du Vaujou La Pommeraye
Essais chronométrés	Samedi 16 Mai 2026 à partir de 9h30 (2 montées d'essais)
Briefing des pilotes	Samedi 16 Mai 2026 à 8h30 Podium ACO près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye. Présence obligatoire pour tous les concurrents (représentation interdite)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Samedi 16 Mai 2026 15 minutes après la fin des essais chronométrés sur le tableau d'affichage officiel près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye. (CFM et VHC)
Réunion du collège des commissaires sportifs	Réunion 1 : le vendredi 15 Mai 2026 à 17h00 - Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye Le planning des réunions suivantes sera déterminé lors de la 1ère réunion du collège. Il sera affiché au tableau d'affichage officiel près du bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye. Lieu des réunions suivantes : Bureau du Collège parc concurrent site Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye

COURSE

Samedi 16 Mai 2026

- à partir de 09h30
 - 2 séances d'essais chronométrés minimum (dont 2 obligatoires)
 - 1ère montée de course VHC
 - 1ère montée de course moderne (série A + série B)
-

Dimanche 17 Mai 2026

- À partir de 8h00 :
 - 1 Montée d'essais libre
 - 2ème montée de course VHC
 - 2ème montée de course moderne (série A + série B)
 - 3ème montée de course VHC
 - 3ème montée de course moderne (série A + série B)
 - Si le timing le permet, 4ème montée de course VHC
 - Si le timing le permet, 4ème montée de course moderne (série A + série B)
-

Une opération promotionnelle peut être organisée entre chaque montée d'essais ou de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

La remise des prix aura lieu le dimanche 17 Mai 2026 à l'issue de la dernière montée de course, soit vers 17h00 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

Les concurrents devront présenter aux vérifications, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Pommeraye Sport Auto - Chez Paul GACHET
16 RUE DES ROSES 49240 AVRILLÉ
E-mail : pommeraye.sport.auto49@gmail.com
Tel : 07-83-48-50-34

Jusqu'au Jeudi 7 Mai 2026 à 00h00 (Cachet poste faisant foi)

Sauf les frais de participation qui sont fixés à 220€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à 180€ pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au challenge du promoteur CFM CHALLENGE.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 8, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tous les pilotes engagés dans la course de côte du Championnat de France de la Montagne VHC avec une voiture éligible, pourront prétendre marquer des points au dit Championnat.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques Courses de Côte VHC 2026

Le nombre des voitures admises est fixé à 30 maximum

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026 ou règlement particulier de la course de support.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026 ou règlement particulier de la course de support.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité. (Réglementation FFSA 2026)

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire (non rachetable) : Pommeraye Sport Auto

Publicité optionnelle : Pommeraye Sport Auto

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

6.3P. FILE DE DEPART

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

6.5P. PARC CONCURRENT

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Vendredi 15 Mai 2026 de 15h à 20h30 : barnum des vérifications administratives - Impasse de la Cour (Parking de la Mairie) La Pommeraye
- Samedi 16 Mai 2026 de 8 à 19 Heures : bureau d’accueil (près du collège) Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye
- Dimanche 17 Mai 2026 de 8 à 18 heures : bureau d’accueil (près du collège) Clairejoie Chemin des Claveries La Pommeraye

Téléphone permanence n° 06 18 57 15 93 (Manon GACHET Secrétaire PSA)

**Centre de secours le plus proche :
CHU ANGERS 4 rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 9
Tél : 02 41 35 36 37**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier épreuve CFM Course de côte La Pommeraye 2026.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

La procédure de départ : aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus, avant le départ, par déplacement de leur voiture. L'utilisation de couvertures chauffantes, ou de tout système analogue, est interdite en dehors des parcs concurrents officiels.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l'issue des essais

Il sera établi un classement général permettant de donner les ordres de départ.

A l'issue de la course

Il ne sera pas établi de classement général.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées. Il sera impérativement établi :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement par classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- un classement série A et série B séparées,
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

Podium Championnat :

La remise des prix aura lieu le dimanche 17 Mai 2026 à l'issue de la dernière montée de course, soit vers 17h00 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

Les prix distribués par l'organisateur seront les suivants :

- 1 coupe ou 1 trophée à chacun des participants.
- 1 souvenir régional.

Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.